

**COMMUNE DE BOURBACH-LE-HAUT**  
Département du HAUT-RHIN – Arrondissement de THANN

**PROCES – VERBAL**  
**des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 26 juin 2008

\*\*\*\*\*

Nombre de conseillers élus : 11  
Nombre de conseillers en fonction : 10  
Nombre de conseillers présents : 9

Sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres présents : MANSUY Joël, WELKER André, TAROZZI Marie-Jeanne, WELKER Caroline, FISCHER Jean-Lou, GROSDÉMANGE Stéphanie, PERREZ Denis, STENGER Frédéric, GALLOT Isabelle.

Membre absent excusé : RAPIOR Sonia.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il salue les membres présents.

**1) Approbation du compte-rendu du 23 mai 2008.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 23 mai 2008.

**2) Délégations de fonctions consenties au Maire par le Conseil Municipal**

Mr le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le Conseil Municipal donne délégation au Maire, pendant toute la durée du présent mandat les délégations suivantes :

- Ø d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- Ø de procéder, dans la limite de 300 000 € à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au «a» de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du «c» de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires dans la limite de 300 000 €;
- Ø de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini

par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- Ø de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Ø de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes ;
- Ø de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- Ø de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- Ø d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Ø de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- Ø de fixer, les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- Ø de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- Ø de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- Ø de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- Ø d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon des dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans la limite de 450 000 €;
- Ø d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, à chaque fois que la commune est amenée à défendre ses droits pour réparer un préjudice subi ou répondre de sa responsabilité ;
- Ø de donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- Ø de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concertée et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- Ø de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 300 000 €;
- Ø d'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme dans la limite de 450 000 €;
- Ø d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

La présente délibération annule et remplace celle du 11 avril 2008 portant sur le même objet.

### **3) Ouvrier communal**

Mr le Maire informe l'assemblée que le Dr Ulmann, médecin du travail, a réalisé lors de sa visite en date du 19 courant une étude du poste d'ouvrier communal. Sur les conseils du centre de gestion de la F.P.T du Haut-Rhin, un dossier de demande de longue maladie ou de longue durée a été engagé auprès des services compétents.

Mr le Maire donne lecture du courrier de la Région de Strasbourg au sujet de la décision de la commission du 16 courant relative à l'aide financière dans le cadre des chèques formation pour l'ouvrier communal remplaçant. Compte tenu de ce refus, la commune attendra de nouvelles propositions pour que son employé puisse participer à un stage CACES.

### **4) Remplacement du vase d'expansion du chauffage de la Ferme Auberge des Buissonnets**

Mr le 1<sup>er</sup> adjoint soumet un devis relatif au remplacement du vase d'expansion du chauffage de la ferme auberge pour un montant de 390,00 € TTC. Mr l'adjoint donne des explications quant à la conséquence d'un vase d'expansion défectueux et précise que cette intervention n'est pas incluse dans le contrat de maintenance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve ledit devis
- décide de remplacer le vase d'expansion défectueux

### **5) Terrains communaux**

Mr le Maire présente au conseil municipal une demande d'un particulier portant sur l'achat de terrains communaux. En effet la commune est propriétaire des parcelles 176, 182 et 187 section 2 au lieu-dit Bourbachmatt, parcelles touchant la propriété du demandeur. Mr le 3<sup>ème</sup> adjoint précise toutefois s'être rendu sur place avec les requérants afin d'évaluer plus précisément la localisation ainsi que leurs motivations concernant cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas vendre lesdites parcelles et précise toutefois que, compte tenu de ce refus, les demandeurs ne sont néanmoins pas pénalisés dans leur projet.

### **6) Dégradation de portes aux gîtes**

Mr le Maire informe les membres du conseil que des dégâts ont été causés dans le gîte « bureau » lors d'une location le week-end du 06 au 08/06/2008.

Un devis de remplacement de ces deux portes a été immédiatement sollicité auprès de la menuiserie Jenn de Bourbach-le-Bas pour un montant de 358,80 € TTC.

Les travaux de remise en état seront prochainement achevés et la régie des gîtes ruraux adressera aussitôt la facture au locataire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de facturer la remise en état des deux portes audit locataire

### **7) Travaux école primaire**

Mr le 1<sup>er</sup> adjoint soumet aux membres du conseil les différents devis recueillis à ce jour, à savoir :

<u>Entreprise</u>	<u>Travaux</u>	<u>Montant TTC</u>
CET	électricité	3 156.24
JENN	menuiserie	16 564.76
PRAX	maçonnerie	3 839.16
ZIMMERMANN	chauffage	1 000.00
<b><u>TOTAL ESTIMATIF</u></b>		<b><u>24 560.16</u></b>

Après diverses discussions le conseil municipal décide :

- de faire réaliser ces travaux le plus rapidement possible
- de demander à Mr le Maire d'entamer les démarches afin d'obtenir les subventions adéquates
- d'autoriser Mr le Maire à signer tous documents

### **8) Travaux de voirie à l'intersection des rues St-Michel et du Réservoir**

L'entreprise Matrol de Morschwiller-le-Bas nous propose un devis pour la réalisation des travaux de bi-couche à l'intersection ci-dessus référencé pour un montant de 1 880.11 € TTC. Mr le 1<sup>er</sup> adjoint signale toutefois que l'entreprise Fritz-Golly initialement retenue pour la réalisation de ces travaux ne pourra pas accomplir sa mission compte tenu de la configuration des lieux.

Comme les années précédentes une opération de point à temps aura lieu dans l'ensemble des rues du village. La réalisation des travaux est prévue fin juillet début août pour une durée d'environ de 3 jours. La Sarl Matrol nous a transmis un devis estimatif pour un montant de 8270.34 €TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve les devis correspondants et décide l'exécution desdits travaux

### **9) Tarif location foyer rural musicolonie**

La traditionnelle musicolonie aura lieu cette année du 11 au 16 août 2008 au foyer rural. Le conseil municipal décide de louer ledit foyer au tarif spécial d'un montant de 300 € pour la période demandée et précise qu'il s'agit d'un geste de soutien en faveur de la musique municipale de Masevaux.

### **10) Communications**

#### **Téléphonie mobile**

Mr le Maire fait savoir aux membres du conseil que le choix sur le projet de la téléphonie mobile reste à la charge de la commune. Le 2<sup>ème</sup> adjoint nous précise toutefois que la CCPT est dans l'attente de la décision de la commune qui devra être donnée avant la fin de l'année. Mr le Maire prendra l'attache auprès des services de la préfecture afin d'obtenir des informations administratives complémentaires relatives à une éventuelle consultation de la population.

## **Miroir de sécurité**

Mr le Maire présente aux élus les différentes informations reçues des divers organismes. Après discussions, le conseil municipal autorise Mr Lemoine à implanter de ses propres moyens un support avec un miroir de sécurité selon les normes en vigueur en face de son entrée de garage. Un courrier sera adressé à Mr Lemoine afin de lui préciser toutes ces dispositions.

Par contre, le miroir de sécurité sis à l'entrée de la rue des Rochelles sera à nouveau orienté de telle façon que les usagers venant du centre du village puissent en bénéficier.

## **Ouvrier saisonnier**

Lors d'une réunion maire-adjoints il a été évoqué la question relative à l'arrosage des plantes ainsi qu'à l'entretien des espaces verts pendant les congés de l'ouvrier communal remplaçant. Le conseil municipal décide de faire un appel à candidature sur le ban communal du village.

## **Bulletin communal**

Mr le Maire donne la parole à Frédéric Stenger compte tenu de son implication à ce niveau. Le groupe de travail élargi s'est réuni récemment à la mairie. Différentes questions ont été soulevées portant sur la fréquence, la pagination, le contenu, les différents rôles de chacun, .... La prochaine parution devrait voir le jour courant du mois de juillet.

## **Compte-rendu des différentes commissions de la CCPT**

### **Commission médiathèque & affaires scolaires le 04/06/08**

Mme l'adjoint Marie-Jeanne Tarozzi résume les différents points qui étaient à l'ordre du jour :

- installation de la commission, bilan d'activités 2007, point budgétaire, bilan des animations 2007 et programme jusqu'à la fin de l'année 2008

### **Commission développement local, cadre de vie & logement le 27/05/08**

Mme l'adjoint Marie-Jeanne Tarozzi résume les différents points qui étaient à l'ordre du jour :

- installation de la commission, présentation de la Charte 2007-2012, bilan des précédents contrats d'objectifs (participation CPIE dans les écoles, cas de l'école communale), contrat d'objectifs 2008, divers.

### **Commission déchets le 05/06/08**

Mr l'adjoint Jean-Lou Fischer résume les différents points de la dite commission qui étaient à l'ordre du jour :

- installation de la commission, réflexion sur la conteneurisation et la mise en place d'une redevance incitative (collecte des bio-déchets et déchets verts), divers.

### **Commission petite enfance le 03/06/08**

Mme la conseillère Stéphanie Grosdemange résume les différents points de la dite-commission qui étaient à l'ordre du jour :

- installation de la commission, étendue de la compétence « petite enfance », bilan des études conduites en matières de petite enfance, micro-crèches, présentation du concept et des projets, situation du multi-accueil « les Marmousets » après le transfert de compétence, projet multi-accueil, divers.

### **Réunion bureau le 05/05/08**

Mr le Maire résume les différents points de la dite-réunion :

- zone d'activités d'Aspach, bicentenaire de la chimie le 06/09/08, divers.

### **Comité de pilotage Gerplan le 17/06/08**

Mr l'adjoint Denis Perrez résume les différents points étudiés :

- installation du comité, présentation du Gerplan, bilan de l'avancement des actions programmées pour 2008, divers (projets 2009).

### **Commission équipements sportifs le 11/06/08**

Mr l'adjoint Jean-Lou Fischer résume les différents points qui étaient à l'ordre du jour :

- visite salle de sports intercommunale rue Jean Flory, visite de la piscine du Pays de Thann, installation de la commission , salle de sport intercommunale (bilan de l'année scolaire 2007-2008, piscine du pays de Thann (bilan de l'année scolaire 2007-2008), travaux divers, dégâts et assurance dommage-ouvrage de la piscine.

### **Achat barbecues pour les gîtes**

Mr le Maire suggère d'acquérir des barbecues pour les gîtes saisonniers. Le conseil municipal décide d'acheter 4 barbecues pour une somme globale d'environ 300 € Mr le 3<sup>ème</sup> d'adjoint sera chargé de cette mission.

### **11) Divers**

#### **Conseil d'école**

Le dernier conseil d'école a eu lieu vendredi 20 juin à 18 h. Les travaux de mise en conformité du dit-bâtiment ont été évoqués parmi l'ensemble des différents autres points à l'ordre du jour.

#### **Contentieux Knopf**

Mr le Maire donne des précisions complémentaires concernant la discorde liée au permis de construire de la rue du réservoir. Mr le Maire précise que le réseau d'eau et d'assainissement fait partie des compétences de la communauté de communes du Pays de Thann.

#### **Réunion portant sur l'organisation des urgences**

Mr le Maire informe l'assemblée que Mr le Sous-Préfet propose le vendredi 27 juin au Relais culturel de Thann une réunion relative à l'organisation des secours d'urgence et à la couverture des gardes médicales.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu vendredi 25 juillet à 20 h à la mairie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 40.